

ARR-2024/00120-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE A – Circonscription ALL

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 63

2 - Nombre de votants : 47

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2

- Suffrages valablement exprimés : 45

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{45}{2} = 22,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 8 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 37 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	8	0	8	0	0	
Nanterre, une ambition solidaire	37	1	14,5	1	2	ODDO Alexandra THOUVENEL Eric

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE A – Circonscription DEG

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 88

2 - Nombre de votants : 61

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 4

- Suffrages valablement exprimés : 57

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{57}{2} = 28,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 15 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 42 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	15	0	15	1	1	BAUDRY Marc
Nanterre, une ambition solidaire	42	1	13,5	0	1	JELEVA Mégléna

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Philippe SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-1

**ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024****COLLEGE A – Circonscription SHS**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 1162 - Nombre de votants : 723 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 8

- Suffrages valablement exprimés : 64

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{64}{2} = 32$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 64 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu l'unanimité
des suffrages exprimés,***

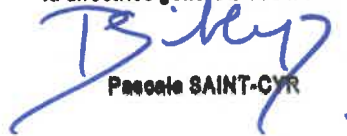
SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre, une ambition solidaire	64	2	0	0	2	SEVERO Marta FERHAT Ismail

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-1

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024****COLLEGE A – Circonscription ST**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 402 - Nombre de votants : 323 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2

- Suffrages valablement exprimés : 30

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\begin{array}{l} \text{TOTAL DES VOIX OBTENUES} \\ \text{PAR LES LISTES EN PRESENCE} \end{array}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{30}{2} = 15$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 9 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 21 voix,***

SONT ELUS :


Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	9	0	9	1	1	GADOT Frédérique
Nanterre, une ambition solidaire	21	1	5	0	1	LEBARBIER Emilie

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services

Philippe GERVAIS-LAMBONY


Pascale SAINT-CYR

ARR-2024/00120-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024****COLLEGE B – Circonscription ALL**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 2322 - Nombre de votants : 1423 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 6

- Suffrages valablement exprimés : 136

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{136}{2} = 68$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 18 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 118 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	18	0	18	0	0	
Nanterre, une ambition solidaire	118	1	50	1	2	BENUCCI Alessandro CUBEDDU-PROUX Stefania

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services



Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024****COLLEGE B - Circonscription DEG**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 1702 - Nombre de votants : 853 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 6

- Suffrages valablement exprimés : 79

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{79}{2} = 39,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 29 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 50 voix,***

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	29	0	29	1	1	JAILLOT Marc
Nanterre, une ambition solidaire	50	1	10,5	0	1	ISIDRO Lola

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE B – Circonscription SHS

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 243

2 - Nombre de votants : 111

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 15

- Suffrages valablement exprimés : 96

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\begin{array}{r} \text{TOTAL DES VOIX OBTENUES} \\ \text{PAR LES LISTES EN PRESENCE} \\ \hline \text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR} \end{array} = \frac{96}{2} = 48$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 96 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu l'unanimité
des suffrages exprimés,***


SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre, une ambition solidaire	96	2	0	0	2	FOURAUŁ-CAUŁT Véronique MATHIEU DE VIENNE Emmanuel

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-2

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024****COLLEGE B – Circonscription ST**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS1 - Nombre d'électeurs inscrits : 1602 - Nombre de votants : 963 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 5

- Suffrages valablement exprimés : 91

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{91}{2} = 45,5$$

Considérant le quotient électoral,

***Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 45 voix,
Considérant que la liste « Nanterre, une ambition solidaire » a obtenu 46 voix,***

SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	45	0	45	1	1	DEMICHEL Yann
Nanterre, une ambition solidaire	46	1	0,5	0	1	LEROUX Nathalie

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY

ARR-2024/00120-3

**ELECTION – RENOUELEMENT COMPLET A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

DATES : Mercredi 03 et Jeudi 04 avril 2024

COLLEGE BIATSS

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 975

2 - Nombre de votants : 585

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 22

- Suffrages valablement exprimés : 563

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES
PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{563}{4} = 140,75$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Agir pour Nanterre ! » a obtenu 27 voix,

Considérant que la liste « SNPTES-UNSA » a obtenu 28 voix,

Considérant que la liste « SNASUB-FSU » a obtenu 192 voix,

Considérant que la liste « SGEN-CFDT » a obtenu 140 voix,

Considérant que la liste « LA VOIX DE TOUS » a obtenu 96 voix,

Considérant que la liste « CGT Paris Nanterre » a obtenu 80 voix,

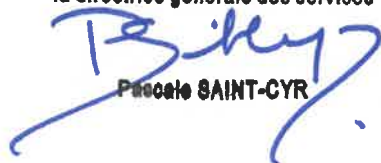
SONT ELUS :

Listes	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Agir pour Nanterre !	27	0	27	0	0	
SNPTES-UNSA	28	0	28	0	0	
SNASUB – FSU	192	1	51,25	0	1	GIOT-MIKKELSEN Thomas
SGEN – CFDT	140	0	140	1	1	RAT François
LA VOIX DE TOUS	96	0	96	1	1	DE CHAMBORANT Mathilde
CGT Paris Nanterre	80	0	80	1	1	STOYANOV Nanka

Fait à Nanterre, le 05 avril 2024

Le Président de l'université

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services



Pascale SAINT-CYR

Philippe GERVAIS-LAMBONY